

Risque routier en entreprise

Sur la route de la prévention

Responsabilités

En 2019, 3244 tués sur les routes (en France) : 1ère cause d'accident mortel au travail

> Notion de responsabilité pour le salarié et/ou l'employeur en cas d'accident :

Civile et pénale pour l'employeur :

- > Obligation de sécurité de l'employeur et de résultats (Art L4121-1/2 Code du Travail)
- > Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- > Règlement Intérieur (définition des postes de sécurité : capitaines)

Pénale pour le salarié :

- > Respect du code de la route (permis de conduire valide, évaluation de ses propres capacités à conduire)
- > Respect du règlement intérieur

>> Conduire est un acte de travail !

Prévention

Planifier les déplacements

- > Réduire les distances et les temps de déplacements (feuille de route)
- > Protocole de gestion des urgences, des imprévus
- > Utilisation d'un GPS

Adapter les véhicules

- > Présence d'équipements de sécurité
- > Entretien régulier
- > Véhicules adaptés aux déplacements

Etablir un protocole de communication

- > Portable sur messagerie
- > Communication à l'arrêt du véhicule
- > Sensibilisation aux risques d'accidents

Vérifier le permis

- > Attestation sur l'honneur de possession du permis de conduire en cours de validité

Santé

Alcool et conduite

> Au-delà du seuil de 0.50g/L de sang (équivalent à 2 verres): champ visuel restreint, vigilance diminuée, reliefs modifiés, hypersensibilité à l'éblouissement...

1 verre = 1 unité d'alcool = 10 g d'alcool pur



Drogues et conduite

> La consommation de substances stupéfiantes (cannabis, cocaïne...) est interdite et passible de sanctions (Art L3421-1 CSP).



Médicaments et conduite

> Risque d'endormissement majoré : antidépresseurs, anxiolytiques...
> Mais attention à certains médicaments (antitussifs, antihistaminiques....) !



Fatigue et conduite

> Effets aussi délétères que la prise d'alcool

17h de veille = 0.5g d'alcool/L de sang

24h de veille = 1g d'alcool/L de sang

Le Service de Prévention et de Santé au Travail

Rôle de l'équipe pluridisciplinaire

- > Information collective en entreprise
- > Prise en charge du salarié en urgence
- > Aptitude médicale déterminée par le médecin du travail
- > Contact avec les structures de soutien
- > Respect du secret médical et professionnel
- > Contrôle de la vision lors des visites (médecin/infirmière)
- > Sensibilisation sur les addictions et la conduite

>> Le risque routier est un risque professionnel, repertorié comme tout autre risque, dans le Document Unique de l'Entreprise